

Paris, le 21 août 2009

## COMMUNIQUE DE PRESSE – INVITATION

### **Le Conseil général du Finistère s'associe à l'UNAF pour la préservation de l'abeille noire bretonne**

**Le 31 août 2009, le Conseil général du Finistère s'associe au programme national «Abeille, sentinelle de l'environnement», en installant 6 ruches en plein cœur de Quimper, sur la terrasse de la Maison du Département. Les visiteurs pourront observer le rucher en toute quiétude et sécurité. Ce partenariat avec l'Union Nationale de l'Apiculture Française, conformément à l'adoption de son premier Agenda 21, affirme l'ambition du Département de favoriser un mode de développement durable en « *conjuguant développement du Finistère, exigence de solidarité et respect de l'environnement* ».**

#### **Inauguration du rucher**

**Lundi 31 août 2009, à 11h30**

**Maison du Département - 32, Bd Dupleix – 29000 QUIMPER**

#### **En présence de :**

**Pierre Maille**, Président du Conseil général du Finistère

**Henri Clément**, Président de l'Union Nationale de l'Apiculture Française

**François Riou**, Président du syndicat des apiculteurs du Finistère (SDAF)

#### **L'engagement du Conseil général pour le développement durable du Finistère**

Le Conseil général a adopté en 2006 son premier Agenda 21, marquant l'aboutissement d'un travail qui avait mobilisé élus et agents départementaux dès 2003. En s'associant à une exigence internationale, le Département souhaitait inscrire ses actions au service des Finistériens, dans « un mode de développement qui s'efforce de répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à satisfaire les leurs ». L'Agenda 21 contient des engagements, pour la période 2006-2009, exprimant la volonté « de conjuguer développement du Finistère, exigence de solidarité et respect de l'environnement ».

Depuis, le Conseil général a redéfini toutes ses actions selon les critères du développement durable : désormais l'Agenda 21 constitue le cadre stratégique des politiques départementales. L'approche est plus pragmatique que théorique : il s'agit d'intégrer systématiquement les impacts -en matière sociale, environnementale, économique et participative- de tout choix politique ou technique. Les actions réalisées ou engagées doivent répondre aux objectifs fixés tant dans les domaines du logement ou des personnes âgées, que de l'eau, de l'énergie, ou de la politique territoriale...

Au-delà, des réalisations très concrètes ont été lancées : ouverture d'aires de covoiturage, instauration d'un coefficient de solidarité départementale, revalorisation de l'aide aux logements économes en énergie, intégration de clauses sociales dans les marchés publics, mise en service d'un atlas cartographique... Plusieurs fois par an, des rendez-vous participatifs invitent les finistériens à débattre de sujets quotidiens (personnes âgées, tourisme, déchets, énergie, nautisme...) et des aides sont apportées aux collectivités locales et aux collègues s'engageant dans une démarche d'Agenda 21.

## **La gestion d'un patrimoine naturel remarquable : une illustration de l'Agenda 21**

Le conseil général acquiert des espaces naturels sensibles pour en favoriser la gestion écologique en œuvrant à la préservation des paysages, du bocage et la valorisation de la forêt, dont 3 200 hectares sont sa propriété. A travers le Parc naturel régional d'Armorique et le Parc marin d'Iroise certaines espèces végétales ou animales, rares en France voire en Europe, sont étudiées et protégées.

### **L'abeille noire de Ouessant**

Dans le cadre de sa politique environnementale, le Conseil général apporte également son soutien aux filières agricoles, notamment l'apiculture. A Ouessant, l'abeille noire bretonne, a trouvé un havre de paix écologique. Un conservatoire en son honneur a été installé permettant de la préserver des maladies et parasites, le varroa ou la loque américaine notamment. Ces abeilles insulaires rejoindront bientôt les ruches départementales, à Quimper. Un soin tout particulier sera apporté au matériel utilisé et aux contrôles sanitaires afin d'étudier le comportement de cette race d'abeille sur le continent en toute sécurité.

Cette action s'inscrit dans un programme de sensibilisation et d'éducation à l'environnement, pour lequel le Conseil général dispose d'un centre de documentation (168 000 personnes sensibilisées à l'environnement en 2008).

### **Des ruches en ville !**

Le projet a pour objectif de sensibiliser la population au rôle majeur de l'abeille dans l'environnement et de prouver que celle-ci est parfaitement adaptée à la ville, voire qu'elle peut y trouver des conditions plus favorables (absence de pesticides, température légèrement supérieure, enchaînement de floraison plus régulier).

Installées dans des ruches aux couleurs de l'institution, les abeilles butinent dans un rayon de 3km. Elles ramènent chaque jour à la ruche le nectar et le pollen de plus de 225 000 fleurs présentes dans leur champ d'action. C'est à partir de l'analyse des miels et pollens effectuée chaque année que l'on met en évidence l'évolution de la flore et la disparition ou l'apparition de nouvelles espèces (le laboratoire départemental IDHESA participera à l'analyse de la composition et de la qualité du miel). Des visites effectuées par l'apiculteur permettent de constater régulièrement l'état de santé de la colonie (nombre d'abeilles, importance de la ponte, taux de mortalité...). De véritables bulletins de santé de l'environnement dans lequel les abeilles évoluent peuvent être établis avec précision.

L'installation des 6 ruches sur le toit de la Maison du Département, permettra au public de participer à la récolte et l'extraction du miel, et d'obtenir des réponses à leurs questions.

### **La protection des abeilles : un engagement crucial de l'UNAF pour la biodiversité**



L'UNAF se bat depuis des années pour faire de la protection des abeilles une cause écologique nationale. En effet, les abeilles, non contentes de nous offrir du miel, sont indispensables à la pollinisation, donc à la reproduction de 80% des végétaux, soit environ 200 000 espèces différentes. Or, elles connaissent aujourd'hui un taux de mortalité anormalement élevé de 30% par an.

Lancé par l'UNAF en décembre 2005, le programme « *L'Abeille, sentinelle de l'environnement* » est un programme national de sensibilisation et d'information sur la sauvegarde de la biodiversité végétale à travers la protection des abeilles appliquée en étroite collaboration avec des partenaires locaux publics ou privés.

\*\*\*

Pour plus d'information sur :

**Le Conseil Général du Finistère**, connectez-vous sur le site [www.cg29.fr](http://www.cg29.fr)

**L'UNAF**, téléchargez le dossier de presse et la charte « Abeille sentinelle de l'environnement » sur [www.unaf-apiculture.info](http://www.unaf-apiculture.info) (des photos, livres de droit, sont)

---

#### **CONTACTS PRESSE**

##### **Nadia Pierson - UNAF**

04 99 61 29 90 - Portable : +(0)6 61 10 45 60  
[contact.presse@unaf-apiculture.info](mailto:contact.presse@unaf-apiculture.info)

##### **QUEAU Aurélien - Conseil général du Finistère**

02 98 76 25 93 - Portable : +(0)6 86 23 41 95  
[aurelien.queau@cg29.fr](mailto:aurelien.queau@cg29.fr)